

## Accélérer la prévention cardio-neuro-vasculaire

**Deuxième cause de mortalité après les cancers en France, et première cause au sein de l'Union européenne**, les maladies cardio-neuro-vasculaires ne font pourtant l'objet d'aucune stratégie nationale de santé dédiée. Leur prévalence, en hausse, présente des évolutions préoccupantes et témoigne d'inégalités de santé lourdes et persistantes.

Compte tenu du fardeau sanitaire qu'elles représentent, **la Commission européenne a présenté le 16 décembre 2025 un « plan pour un cœur en bonne santé »** pour soutenir l'action des États membres dans la prévention, le dépistage et la prise en charge des maladies cardiovasculaires.

**En France, la formalisation d'une feuille de route visant à lutter contre les maladies cardio-neuro-vasculaires tarde à voir le jour.** Dans ce contexte, la proposition de loi visant à accélérer la prévention cardio-neuro-vasculaire et à anticiper un risque sanitaire et social majeur a été adoptée à l'unanimité le 8 avril 2026 par l'Assemblée nationale.

Partageant la nécessité d'une impulsion politique plus forte sur ce sujet, **la commission a soutenu l'économie générale du texte et défendu, à l'initiative de son rapporteur, l'inscription d'un véritable « plan Cœur » dans la loi.** Ce faisant, elle a renforcé l'ambition du texte, hissant la stratégie de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires **au même rang que la stratégie décennale de lutte contre le cancer**, déjà consacrée par la loi.

Elle a, plus généralement, œuvré à améliorer la cohérence d'ensemble des dispositions et **recentré le texte sur les principaux leviers qui constitueront, au niveau législatif, les jalons d'une stratégie nationale de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires.**

La commission a **adopté** le texte modifié par **18 amendements** de son rapporteur.



# I. Le coût sanitaire et économique des maladies cardio-neuro-vasculaires, considérable, peut être combattu par la prévention

## A. Les maladies cardio-neuro-vasculaires sont la deuxième cause de mortalité en France

- Les maladies cardio-neuro-vasculaires (MCNV), deuxième cause de mortalité évitable, représentent 20 % de la mortalité en population adulte.

En 2022, elles ont engendré plus d'un million d'hospitalisations. Les cardiopathies ischémiques représentent le plus lourd fardeau (3 millions d'individus touchés), suivies de l'insuffisance cardiaque (1,5 million d'individus).

Loin de concerner les seules personnes âgées, la morbi-mortalité précoce associée aux MCNV est élevée : chez les moins de 65 ans, on recense 12 000 décès et 250 000 hospitalisations en moyenne.

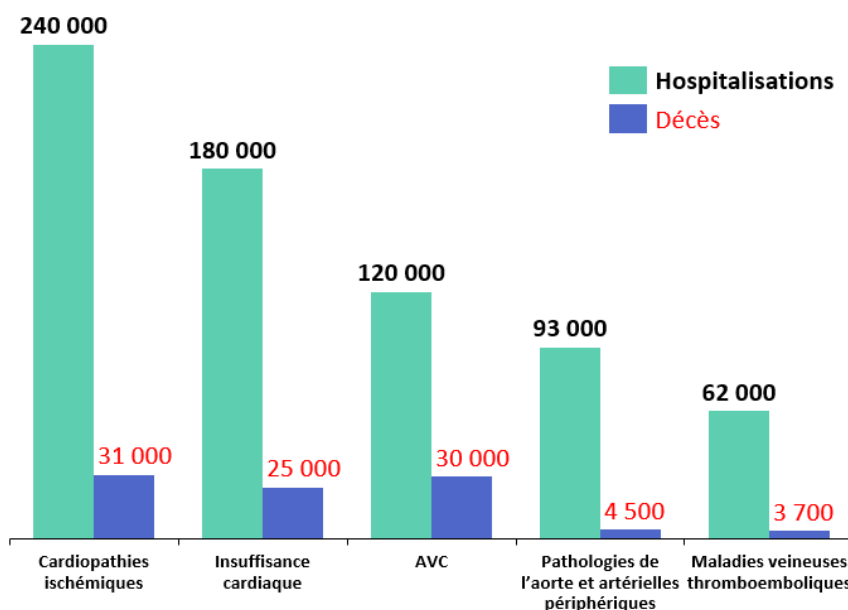
Ces maladies engendrent aussi d'importantes limitations fonctionnelles. Les AVC représentent ainsi la première cause de handicap physique acquis de l'adulte.

# 140 000 décès

par an sont causés par les maladies cardio-neuro-vasculaires.

Source : Santé publique France

Nombre d'hospitalisations et de décès recensés par pathologie cardio-neuro-vasculaire



Source : données de Santé publique France, 2022

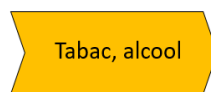
- La prévalence des MCNV augmente sous l'effet du vieillissement de la population.

Alors que les plus de 75 ans représenteront 15 % de la population française en 2040, contre 10 % aujourd'hui, cette évolution soulève la question de la soutenabilité des dépenses d'assurance maladie consacrées à leur prise en charge, évaluées à 45 milliards d'euros.

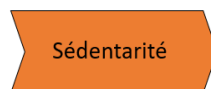
## B. Le recul des maladies cardio-neuro-vasculaires passe par la prévention des facteurs de risque

- La prévalence des MCNV est influencée par **des facteurs de risques comportementaux et métaboliques qui peuvent être modifiés grâce à une prévention renforcée.**

- **32 %** des Français se déclarent **fumeurs** ;



- **41 %** des adultes ont un niveau de **sédentarité** élevée ;



- **30 %** de la population souffre d'**hypertension artérielle** ;



- **6 %** de la population est reconnue **diabétique**.

L'exposition à ces facteurs de risques est fortement corrélée aux inégalités socio-économiques, chez les adultes comme chez les enfants. Les femmes présentent en outre des facteurs de risques hormonaux spécifiques (contraception, diabète gestationnel, ménopause).

- **Toutefois, la vulnérabilité au risque cardio-neuro-vasculaire est aujourd'hui largement sous-évaluée.**

45 % des hypertendus méconnaissent leur risque, 43 % des personnes souffrant d'hypercholestérolémie l'ignorent et 25 % des personnes diabétiques ne sont pas détectées. En conséquence, 23 % des insuffisants cardiaques sont actuellement diagnostiqués avec une exacerbation aiguë, et 28 % des diabétiques au stade d'une complication.

- **L'absence de stratégie nationale de prévention en faveur de la santé cardio-neuro-vasculaire** ne permet pas d'enrayer la « bombe épidémiologique » que constitue l'augmentation de la prévalence des pathologies cardio-neuro-vasculaires.

## II. Le renforcement de la prévention du risque cardio-neuro-vasculaire est une ambition partagée par tous les acteurs

### A. Un objectif : définir une stratégie de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires

L'article 1<sup>er</sup> proposait que des consultations médicales et des examens de dépistage des MCNV puissent être créés dans le cadre d'un programme de santé ministériel. **La commission a renforcé la portée de ces dispositions.**



Par analogie avec la stratégie décennale de lutte contre le cancer, la commission a proposé d'inscrire dans la loi **une stratégie nationale de lutte contre les MCNV**, qui définit **les orientations en matière de prévention, de dépistage et d'organisation des parcours de soins.**

La commission a souhaité refléter cette ambition, qui dépasse le champ de la prévention, en renommant l'intitulé de la PPL.



Par ailleurs, à l'initiative de son rapporteur, **elle a complété la liste des facteurs de risques en y inscrivant la maladie rénale chronique**, compte tenu de l'exposition fortement majorée des insuffisants rénaux au risque cardio-neuro-vasculaire.

## B. Une méthode : démultiplier les opportunités de prévention du risque cardio-neuro-vasculaire en population générale



À l'article 1<sup>er</sup>, la commission a soutenu les dispositions visant à **faire des rendez-vous de prévention des opportunités de sensibilisation aux principaux facteurs de risque cardio-neuro-vasculaires**, ainsi que la **création d'une consultation de dépistage de l'hypercholestérolémie chez les enfants de six ans**.

Toutefois, elle a jugé opportun de renvoyer à la HAS les modalités du dépistage qui serait proposé à l'assuré lors des rendez-vous de prévention et supprimé, en conséquence, la référence au dosage de la lipoprotéine de type a. Elle a également subordonné le dépistage de l'hypercholestérolémie chez les enfants à une recommandation de la HAS.



La commission a **favorablement accueilli les dispositions autorisant les pharmaciens et les masseurs-kinésithérapeutes à mesurer la pression artérielle** dans une démarche de prévention du risque cardio-neuro-vasculaire (article 1<sup>er bis</sup>). Elle a néanmoins **supprimé celles portant sur les conditions de rémunération de cette nouvelle activité**, considérant qu'elles étaient déjà satisfaites par la loi.



S'agissant de la **prévention en entreprise** (article 2), la commission s'est attachée à **concilier la nécessité de mettre en œuvre une prévention du risque cardio-neuro-vasculaire auprès des travailleurs, tout en veillant à ne pas surcharger excessivement les services de prévention et de santé au travail**, dont les missions ont déjà été étendues par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, et dans un contexte de pénurie des personnels.



Enfin, la commission a soutenu le **renforcement de la prévention des facteurs de risque cardio-neuro-vasculaires à l'école** (article 2 bis) et supprimé les diverses demandes de rapports inscrites dans la PPL.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le [dossier législatif](#).



**Philippe MOUILLER**  
Président  
Deux-Sèvres  
Les Républicains



**Khalifé KHALIFÉ**  
Rapporteur  
Moselle  
Les Républicains

✉ [contact.sociales@senat.fr](mailto:contact.sociales@senat.fr)

☎ 01.42.34.31.34

🌐 [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

